

CONDITIONS CONTRACTUELLES DE LA GARANTIE

ELECTRA engage sa responsabilité sur la qualité produits et des services fournis à ses clients.

La garantie s'applique à toute la gamme des produits type LED, luminaires traditionnels, composants et systèmes de gestion d'éclairage.

ELECTRA offre une garantie de 1 à 3 ans selon la gamme de produits, les composants et les matériaux intégrés à chaque produit à partir de la **date de fabrication**.

1- Produits :

La garantie s'applique à tous les produits fabriqués sous le contrôle d'ELECTRA, pour ses clients en France métropolitaine, Europe et dans les DROM-COM.

Les sources T5, T8, CFL, HID ainsi que les piles, et batteries des systèmes de secours sont exclues de la garantie.

2- Durées des garanties :

<i>Luminaire</i>	<i>Sources</i>	<i>Puces/tubes</i>	<i>Garantie</i>
Traditionnel	CFL/T5/T8/E27	Tous	2 ans
ECO	LED	Refond & Epistar	2 ans
LED	LED	Samsung, LG, Tridonic	3 ans

3- Conditions de garantie

La garantie est valable sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Les produits doivent être entreposés dans leurs emballages tels qu'ils ont été livrés, protégés du soleil, selon les conditions de température -25/+50c, humidité <85% et pression 960-1060hPa
- La mise en œuvre des produits doivent se faire selon les règles de l'art, être installé par une personne qualifiée, de manière conforme au mode d'emploi, respectant les préconisations, spécifications d'application du produit et installation selon les directives européennes IEC.
- L'installation doit se faire de façon à respecter les normes ou réglementation technique ou de sécurité en vigueur dans le lieu où le produit est installé.
- L'emplacement de l'installation doit être choisi de telle sorte que l'appareil ne soit pas exposé à un risque de détérioration prématuré, ou de façon à nuire au bon fonctionnement du produit.
- Les valeurs limites indiquées en fonctionnement pour la température et la tension ne doivent en aucun cas être dépassées.
- Le fonctionnement du luminaire des gammes ECO et STANDARD ne doit pas excéder 12hrs de fonctionnement par jour soit 4380 heures par an aux conditions d'utilisation et d'installation mentionnées sur les fiches techniques et notices.
- L'installation doit faire l'objet d'une maintenance une fois par an minimum, sans que cela ne détériore l'enveloppe du produit et son fonctionnement.
- Luminaire traditionnel E27, les ampoules utilisées doivent correspondre aux puissances maximales autorisées, au risque de détériorer le produit complet ou d'entraîner des problèmes de sécurité.

4- Exécution de la garantie

En cas de défaut, **ELECTRA** sera le seul décideur de procéder à la réparation ou au remplacement des luminaires défectueux, et/ou de rembourser le produit au consommateur d'origine.

Les frais de démontage ou de remontage ainsi que les frais d'acheminement et de retour des produits sont à la charge du consommateur ou du consommateur final.

La garantie ne couvre pas les frais de réparation ou de remplacement résultant d'une installation non conforme ou les autres dommages et/ou dommages consécutifs.

Les produits en retour dont le témoin de garantie adhésif serait violé seront exclu du régime légal.

5- Utilisation de la garantie

Toute demande de remplacement de produit doit être déposée dans les 10 jours, accompagnée du produit défectueux afin que la validité de la garantie puisse être vérifiée. Le client doit envoyer toutes les informations nécessaires concernant le dysfonctionnement, la tension, la température et l'emplacement d'installation, avec documents et photos à l'appui.